



85 rue grignon, Saint-Eustache, QC J7P 0C5

Courriel: administration@revolutionfc.ca

Tél.: (438) 389-0198

www.revolutionfc.ca

PROCÉDURE EN CAS DE TEMPÉRATURE EXTRÊME

Est-ce qu'on joue quand il pleut ou qu'il annonce des orages? OUI!

Nous jouons avec ou sans pluie! La saison estivale est courte et il nous est donc impossible de remettre les entraînements en cas d'annulation. Alors, nous jouons beau temps mauvais temps. Cependant, certains cas sont exceptionnels et les membres seront avertis au maximum 30 minutes avant le début de l'activité.

Que se passe-t-il en cas d'orage?

Pratique :

Aucune pratique ne sera annulée à l'avance en cas d'annonce d'orage violent. Nous demandons aux parents/joueurs de se présenter sur place tout de même. Si un orage frappe durant la pratique, le responsable de plateaux est responsable de donner l'information quant au déroulement du reste de la pratique.

Matches :

Pour ce qui est des matchs, vous devez vous présenter en tout temps aux matchs à moins d'avis contraire de la région. Si jamais une équipe ne se présente pas à un match, une défaite par forfait sera donnée à l'équipe absente.

Que se passe-t-il lors de chaleur extrême?

La situation est évaluée d'heure en heure. Plusieurs restrictions seront mises en place :

- Pause d'eau beaucoup plus fréquente
- Aucune activité demandant un grand effort physique ne sera mise en place
- Appliquer de la crème solaire avant le début de l'activité

Il est possible qu'en cas d'extrême chaleur, l'activité soit annulée. Si tel est le cas, nous informerons les parents par une communication avant le début de la pratique.

Responsabilité du parent ou du joueur :

Consulter la page Facebook du club :

<https://www.facebook.com/revolutionfc2020>

La plateforme Retroaction nous permet d'annuler une activité due à la température, ce qui entraîne automatiquement une notification par courriel au propriétaire du compte.

Nous vous demandons donc de consulter vos courriels minimum 1 heure avant le début de l'activité.

Veillez noter que dans tous les cas, il est à la discrétion des parents/tuteur de décider si l'enfant participe à la partie ou la pratique lors de température extrême.